

Presqu'îliennes et presqu'îliens, voici les propositions du collectif CGT de la presqu'île de Crozon, formulées à la suite de la réunion publique du mois de mars dernier, au cours de laquelle de nombreux participants ont exposé leurs attentes pour améliorer leur quotidien.

S'il est vrai qu'il fait bon vivre en presqu'île de Crozon d'après les pouvoirs publics, il n'en demeure pas moins que la vie des habitants à l'année rencontre des difficultés de toute sorte.

La précarité est en constante progression, les mobilités ne sont pas suffisantes malgré quelques améliorations, le logement social n'est pas à la hauteur des enjeux, les services publics manquent cruellement de proximité, tout comme les spécialistes dans le domaine de la santé.

Les communes et toutes les collectivités territoriales voient leurs moyens financiers régresser d'année en année, car l'Etat leur fait les poches, cela fera 5,6 milliards d'euros en moins en 2026, ce qui impactera la réponse au quotidien de nos concitoyens.

Ce document, réalisé par nos soins en prenant en compte les chiffres officiels de différents organismes permet de se faire une opinion de la situation actuelle.

Le collectif CGT de la presqu'île est une force de contestation mais aussi de propositions que vous retrouverez dans ce document !

Bonne lecture à vous !



QUELLE EST LA SITUATION DU LOGEMENT SOCIAL

La situation du logement social dans la Presqu'île de Crozon présente un tableau contrasté par rapport à la demande.

Selon les données les plus récentes disponibles, la communauté des communes comptait 732 logements sociaux, ce qui représente 6,8% du parc de résidences principales.

S'il est vrai que la loi (Solidarité et Renouvellement Urbain) n'impose pas les communes de plus de 3 500 habitants de respecter un quota minimum quand la communauté des communes est inférieure à 50 000 habitants, nous sommes bien loin du compte et des 20 à 25% imposés aux grandes communes.



Dans un article du *Télégramme*, le maire de Crozon annonçait la construction de 454 logements neufs d'ici 2027 dont 182 à loyer modéré.

Mais pour accéder à ces logements, il est nécessaire de rappeler les conditions d'attributions.

Il existe quatre critères rap-

pelés ci-dessous :

- **PLAI** (Prêt Locatif à Usage Social d'Intégration), le candidat au logement doit justifier de ressources égales ou inférieures à 12 759 euros/an.

- **PLUS** (Prêt Locatif à Usage Social), le candidat au logement doit justifier de ressources égales ou inférieures à 23 201 euros/an.

- **PLS** (Prêt Locatif Social), le candidat au logement doit justifier de ressources égales ou inférieures à 30 161 euros/an.

- **PLI** (Prêt Locatif Intermédiaire), le candidat au logement doit justifier de ressources égales ou inférieures à 32 243 euros/an.

Aujourd'hui, la question se pose pour savoir qui va pouvoir accéder à ces 182 loge-



LOGEMENT SOCIAL SUR NOTRE EPCI ?

ments dits à loyer modéré.

Sur les demandes de logements sociaux, 72% d'entre eux sont éligibles au PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration), ce qui démontre que la population presqu'îlienne a des ressources modestes.

La demande concerne majoritairement les petits ménages (75% de 1 à 2 personnes) et une part de demandeurs âgés de plus de 50 ans (32%).

Autre particularité, la plupart des logements sociaux du parc disponible, dont la construction date d'avant les années 1990, sont extrêmement énergivores : cela représente un coût important pour les locataires et nécessite d'importants travaux de rénovation pour améliorer les défis climatique.

Seulement 12% du parc est considéré comme faiblement énergivore.

Si des efforts ont été menés pour améliorer la situation, les besoins restent toujours importants : certaines familles quittent la Presqu'île faute d'un logement adapté à leur situation ; les travailleurs saisonniers refusent des jobs d'été, faute également de possibilité d'un logement



accessible.

Le collectif CGT retraités de la Presqu'île de Crozon propose :

- La construction de 200 000 logements sociaux chaque année au niveau national ;
- L'augmentation du SMIC et des minimas sociaux ;
- L'augmentation du budget pour l'aide à la pierre ;
- Une augmentation de la taxe sur les logements vacants ;
- La rénovation de 700 000 logements chaque année pour la réduction des coûts de consommation d'énergie et réduire notre empreinte carbone ;
- L'obligation pour les EPCI ayant un nombre d'habitants supérieur à 15 000 habitants de respecter un seuil de minimum de 15%

de logements sociaux pour l'ensemble de la population ;

- La revalorisation de la PEEC à 1% (participation de l'employeur à l'effort de construction) ;
- Le plafonnement des dépenses liées au logement à 20% des revenus ;

La déclaration des droits de l'homme ainsi que l'ONU reconnaissent le logement comme un droit humain fondamental.

Il est en effet une condition de la dignité, de la santé, de la sécurité et de l'insertion sociale.

Si l'accès au logement est un droit fondamental, de nombreuses personnes en sont pourtant privées (précarité, exclusions, loyers excessifs, spéculation immobilière).

POUR DES SERVICES PUBLICS BESOINS DE

La définition du service public est claire : il a pour but de satisfaire l'intérêt général et doit être accessible à toutes et tous sans distinction.

Le financement du service public se fait essentiellement par nos impôts et nos cotisations sociales, et c'est principalement cette manne qui suscite bien des convoitises de la part du capitalisme, puisqu'elle échappe à la financiarisation.

C'est bien cette seule raison qui fait que le service public est la principale cible du gouvernement qui applique les idées de droite et d'extrême droite, lesquelles souhaiteraient que cet argent serve plutôt à enrichir



encore plus les nantis (qu'elles défendent avec acharnement) que répondre aux besoins légitimes de l'immense majorité des citoyens.

De ce fait, les services publics sont attaqués de toute part dans notre pays, parce qu'ils coûteraient, prétendu-

ment, trop cher pour nos finances, alors qu'il n'y a pas de problème quand on finance à coups de milliards et sans aucune contre partie les grandes entreprises, qui font déjà d'énormes profits et gavent leurs actionnaires, quand, encore, on exonère les impôts des plus riches, tandis que, proportionnellement, ils paient déjà beaucoup moins d'impôts que la majorité des salariés, retraités et privés d'emploi.

Cette attaque en règle contre le service public s'accroît dans toute la France. Notre presque île, qui est déjà sous-dotée par rapport à d'autres territoires, n'y échappe pas, et les résultats sont catastrophiques.

Qu'il s'agisse du transport, de la santé, du logement



iStock
Credit: Richard Villalonundefined undef

S DE QUALITE QUI REPONDENT AUX LA POPULATION !

(voir les autres paragraphes), mais également de tous les autres services publics, notre vie de tous les jours est mise à mal.

Chaque année, nous déplorons des fermetures de classes dans nos écoles, ce qui met en difficultés nos enfants et leurs parents.

Cela sous prétexte d'une baisse du nombre d'enfants scolarisés.

Mais, même si tel est le cas, ne pourrait-on pas faire de cette situation un moyen de se servir de cela pour constituer des classes moins chargées afin de permettre un meilleur suivi des élèves ?

Pour les demandeurs d'emploi, bien qu'il y ait des permanences de France Travail, qui ne peut tout régler, ils doivent se déplacer à Douarnenez.



N'est-ce pas là encore une ségrégation d'une partie de la population qui a déjà de faibles moyens financiers et qui doit encore faire des kilomètres pour avoir l'espoir de s'en sortir ?

Le centre des impôts, déjà supprimé à Crozon pour être déplacé à Châteaulin, est désormais basé à Carhaix.

Quid des habitants qui n'ont pas leurs propres moyens de se déplacer et pas d'internet, des personnes âgées etc..., alors que le centre des impôts ne répond plus aux appels téléphoniques ?

Les bureaux de postes, lorsqu'ils ne sont pas purement supprimés, voient leurs heures d'ouverture fortement réduites, les agents de la poste sont soumis à des missions supplémentaires qui

les éloignent de l'accueil du public et du contact avec les habitants.

Dans les services territoriaux, par manques de moyens (et peut être de volonté) on fait de plus en plus appel au bénévolat (nettoyage et même transport). Ce n'est pas au bénévolat de se substituer aux missions du service public.

On nous rabâche à longueur de journée que, désormais, tout se fait sur internet, avec son téléphone, qu'il n'y a qu'à faire tel clic sur tel site ou scanner tel QR code.

Oui peut-être pour les plus avertis mais il ne faut quand même pas oublier que 30 % des habitants de la presqu'île n'ont pas accès à internet et que 42 % de la population sont des retraités.

LES MOBILITES SUR LA PRESQU

Les mobilités extra communautaire et intracommunautaire sont très importantes dans tous les actes de leur vie quotidienne des citoyens, quel que soit leur âge.

Cela n'est pas parce que nous habitons dans un milieu rural que nous ne devons pas avoir accès à la même offre que nos concitoyens des villes ou des métropoles. Sommes-nous des citoyens de seconde zone ?

Force est de constater que, en termes de service publics relatifs aux mobilités, les transports en commun ne couvrent que 2% des déplacements des personnes, contre 73% pour les trajets individuels en voiture. Alors que le dérèglement climatique est de plus en plus préoccupant, cela doit nous interroger, notamment tous nos élus.

Les mobilités intracommunautaires

Bien sûr, il y a un engagement important de notre communauté de communes sur les voies vertes, permettant les déplacements piétonniers et cyclables qui répondent à des besoins de nos concitoyens.

Pour autant, les déplace-



ments en cars entre les différentes communes de notre territoire sont loin de répondre à tous les besoins des habitants, notamment pour ceux qui ne sont pas motorisés ou qui ne peuvent plus conduire pour des raisons médicales ou pour des questions d'âge et ils sont nombreux dans ce cas.

La communauté de communes, qui a des responsabilités en ce domaine, ne pourrait-elle pas faire une enquête sur cette question et apporter des solutions autre que les transports à la demande, lesquels ne répondent vraiment pas à nos besoins ?

Les mobilités extracommunautaires

Ces mobilités sont indispensables, qu'il s'agisse de se

rendre pour des soins ou des achats sur les villes de Brest ou de Quimper, mais aussi pour prendre le train pour se déplacer sur tout le territoire Français, nous avons tous des attaches ou de la famille à l'extérieur de la Bretagne, or le train est un moyen de transport qui est beaucoup plus écologique que la voiture et beaucoup moins accidentogène.

En ce qui concerne le transport par la ligne 934 reliant Camaret à la gare de Brest, une petite amélioration a eu lieu avec l'ajout d'un car à l'heure de midi.

Le collectif CGT le revendiquait depuis longtemps : c'est un plus pour tous les presque-îliens qui ont besoin de se rendre à Brest.

Pour autant, sur 14 TGV qui

ILE DE CROZON

sont au départ de Brest, nous ne pouvons avoir accès qu'à deux TGV : 9h09 le matin (avec un départ de la Presqu'île vers 7H00) et 15H30 l'après-Midi.

Quant à un départ de la gare de Quimper, il n'y a qu'une possibilité avec la ligne 937.

Il est indispensable que notre communauté de communes négocie auprès de la région Bretagne, responsable de l'organisation des transports publics, de meilleures correspondances en a-t-elle la volonté ?

Le Transrade... en rade !

Les mobilités étant multimodales, depuis des années, la CGT, ainsi qu'une majorité d'habitants de la Presqu'île, réclament le rétablissement tout au long de l'année de la liaison Transrade trois fois par jour entre Le Fret et le port de



commerce de Brest, et ce, à un prix abordable (semblable à celui du car).

Cela doit être possible, puisque cela l'était à l'époque du projet de la métropole de Brest d'inclure dans son périmètre la communauté de commune de Crozon et de l'Aulne maritime.

Toutes les tentatives issues du secteur privé ont échoué parce que les prix étaient bien trop élevés.

Alors il faut que le service public assume cette nécessité. Là encore, il faut la volonté politique de répondre à cette attente impérieuse de nos concitoyens.

Bien sûr, cela aura un coût, mais c'est à ce prix que nous limiterons la pollution des véhicules moteurs.

La région, la métropole, les EPCI sont prêtes à financer, sur la ligne LGV entre Rennes et Brest des millions d'euros pour modifier le profil des voies ferrées, tout cela pour gagner (peut-être) 10 minutes de trajet entre Paris et Brest.

Donc l'argent existe pour financer nos revendications : là encore c'est un choix politique.





LA SANTE UN DROIT POUR TOUTES ET TOUS !

Si nous faisons un état des lieux de ce qui existe en presqu'île, pour 16 512 habitants, concernant les professionnels de santé, nous sommes dotés de :

- 8 médecins à CROZON
- 3 médecins à CAMARET
- 1 médecin à LANVEOC
- 2 médecins à TELGRUC
- 2 médecins à ARGOL

Aucun médecin à ROSCANVEL et LANDEVENNEC pour une population de 1 400 habitants sur les deux communes.

Ce qui nous fait un ratio de 1000 à 1200 patients par médecin en moyenne.

Ne parlons pas des dentistes, qui, à peine installés pour les derniers arrivés, ont déjà la liste de leurs patients.

Il faut dire que pour les hôpitaux, les budgets sont de



LE CHIFFRE 16512

C'est le nombre d'habitants sur la Presqu'île de Crozon !

plus en plus restreints par l'Etat via les Agences Régionales de Santé et nous nous retrouvons avec des fusions de centres hospitaliers (Crozon étant sous la tutelle du CHU de BREST).

Pour bénéficier d'une équité de traitement du patient, pour un presqu'îlien par rapport à la population urbaine, il manque un centre de radiologie (avec radiologue) ouvert tous les jours de la semaine* et des consultations de spécialistes :

- Un ophtalmologue

- Un dermatologue
- Un cardiologue,
- Un orthopédiste

Des consultations pourraient être organisées à l'hôpital local de Crozon, au minimum deux fois par mois.

Ce type de consultations existe à la maison médicale du Faou, pourquoi pas à Crozon ?

Cela pourrait permettre de raccourcir les délais pour obtenir un rendez-vous.

*A l'hôpital local, il est possible de faire des radios : le lundi, le mercredi et un jeudi sur deux.

Quid des autres jours si une personne se blesse un mardi ou un vendredi et a besoin d'une radio pour détecter une fracture ?

